

Minergie® est un standard de construction suisse pour les bâtiments neufs et modernisés. La marque est soutenue conjointement par l'économie, les cantons et la Confédération et est juridiquement protégée contre les abus.

Le label assure une garantie de qualité dans les phases de planification, de construction et d'exploitation. Les trois standards de construction bien connus Minergie, Minergie-P et Minergie-A garantissent que la qualité et l'efficacité maximales sont visées dès la phase de planification. Avec le complément ECO, les deux thèmes de la santé et de l'écologie de la construction sont en outre pris en compte. Pour tous ces différents standards de construction, il existe des produits spécialement homologués et certifiés (fenêtres, aération douce, luminaires, confort intérieur, protection solaire et portes).

Les produits certifiés dans le module Minergie® portes doivent répondre aux exigences minimales suivantes :

Isolation thermique U_D $\leq 1,2 \text{ W/m}^2\text{K}$ selon SN EN ISO 10077-1 ou SN EN ISO 10077-2

Perméabilité à l'air \geq Classe 3 selon SN EN 12207

Étanchéité à la pluie battante \geq Classe 3A selon SN EN 12208



Ces produits (modules) sont identifiés par un label protégé. La liste actuelle des modules certifiés peut être consultée ici.

<https://www.minergie.ch/fr/certifier/modules/>

RIWAG Türen AG a certifié les systèmes de portes suivants avec le module Minergie® portes

- Isotherm 76
- Isotherm Schall Top 76
- Bois-alu RIWAG Arthline, Système E-LT, avec toutes les portes extérieures RIWAG
- Bois-alu RIWAG Arthline, Système E-UF, avec toutes les portes extérieures RIWAG (épaisseur mini 66mm)
- Bois-alu RIWAG Arthline, Système E-FB, avec toutes les portes extérieures RIWAG
- Bois-alu RIWAG Arthline, Système A-FB, avec toutes les portes extérieures RIWAG

Pour nos clients, il existe deux possibilités d'utiliser le **module Minergie® portes** :

1. Utilisation des systèmes de portes mentionnés comme système Minergie®, mais sans la plaquette Minergie®. Le système a réussi/dépassé les exigences Minergie, mais ne peut pas être vendu par les clients RIWAG avec un certificat Minergie® et une plaquette Minergie®. RIWAG peut leur prouver les résultats respectifs des tests (isolation thermique, perméabilité à l'air et étanchéité à la pluie battante) au moyen d'une déclaration de performance.
2. Utilisation des systèmes de portes mentionnés en tant que preneur/preneuse de licence de RIWAG Türen AG avec plaquette et certificat Minergie®. Le client RIWAG peut vendre les systèmes certifiés en tant que preneur de licence. La certification de la porte peut être prouvée et des plaquettes Minergie® peuvent être apposées sur les éléments vendus.

Pour vendre en tant que licencié(e) (variante 2), le client RIWAG doit suivre les étapes suivantes :

- RIWAG Türen AG met à disposition tous les détails de l'examen et les justificatifs sous forme électronique. Ces documents de certification doivent être remis à l'ARGE MINERGIE® portes, de sorte que le label puisse être demandé pour le module Minergie® portes. Documents et règlements complémentaires sous <https://www.minergie.ch/fr/certifier/procedure/>
- Le preneur de licence verse une somme unique de Fr. 800.- à l'ARGE MINERGIE® portes, pour la demande en tant que preneur de licence. Les frais de licence et d'utilisation de la marque par année civile s'élèvent à Fr. 500.00 (à payer également à l'ARGE MINERGIE® portes).
- Le preneur de licence achète le système complet (pour tous les systèmes bois-métal Arthline) ou des parties de celui-ci (uniquement possible pour Isotherm 76 & Isotherm Schall Top 76) chez RIWAG Türen AG et les met en œuvre selon ses prescriptions de fabrication et de montage.
- Le preneur de licence reçoit de RIWAG Türen AG une confirmation qu'il a atteint la qualité souhaitée (cette confirmation doit être jointe à la demande de certification).
- L'apposition de la plaquette est effectuée par le bureau ARGE Minergie®. Le preneur de licence peut obtenir la plaquette en remettant une copie de la déclaration de conformité de la porte à marquer. Les plaquettes sont gratuites.